

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : Prise en location d'un local situé 128 La Canebière à Marseille (13001)
destiné à l'installation d'activités associatives.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la prise en location du local situé 128 La Canebière - 13001 Marseille, sous réserve de l'évaluation conforme des services des Domaines sur le loyer proposé et de l'obtention des autorisations juridiques et administratives nécessitées par le projet,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le bail correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

Le loyer d'un montant annuel de 43 200 €TTC, les charges et impôt foncier non connus à ce jour, ainsi que les honoraires de l'agence immobilière Real Estate Company s'élevant à 6 480 €TTC, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées